

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO REG-362

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 20 février 2018, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature et effets des dérogations demandées
Adresse : 4325, rue Lenoir Lot : 4 431 753 Zone : HI-458 Dossier : 2017-0400	- Autoriser la construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale de 4 logements répartis en côte à côte, alors que le 3 ^e paragraphe de l'article 98 du règlement de zonage numéro REG-362 exige qu'au moins 50% des logements se situent complètement au dessus d'un ou plusieurs logements.
Adresses : 5758-5760-5762, rue Auteuil Lot : 2 028 218 Zone : Ha-218 Dossier : 2018-0002	- Régulariser un empiètement de 2,1 mètres d'une galerie et d'un balcon dans la marge arrière, alors que l'article 105 du règlement de zonage numéro REG-362 prescrit un empiètement maximal de 2 mètres dans une marge minimale de moins de 15 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 20 février 2018 à 20 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 30^e jour de janvier 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal Brossard Éclair, édition du 30 janvier 2018 et par affichage à l'hôtel de ville le 30 janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30^e jour de janvier 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière